

COMPTE-RENDU DE REUNION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 04 avril 2019

L'An Deux Mil Dix Neuf et le Quatre Avril à Dix Huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

PRESENTS : Mr DUPUIS, Mmes BROCHOT, PELTIER, DAUVIN, Mrs ROGER, MAILLET, BRIOT, MISTZAL, SAUVET, POURCEAU, Mmes HUMBERT.

ABSENTS excusés avec pouvoir : Mme MARIEAUD à Mme BROCHOT ; Mr CALVEZ à Mme PELTIER ; Mr BEDONSKI à Mr ROGER ; Mme HUGUENIN à Mme DAUVIN ; Mme ALLIEL à Mr SAUVET.

ABSENTS excusés sans pouvoir : Mme LAGLENNE, Mme MOUGAS, Mr DUBOS.

Nomination d'un secrétaire de séance : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Monsieur ROGER Laurent est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2018 est approuvé, à l'unanimité des membres présents, avec l'observation suivante concernant l'aménagement d'un pumtrack rue de Clermont : « Madame ALLIEL Michelle souhaite apporter des précisions sur son abstention par les réserves exprimées qu'elle émet s'agissant des nuisances sonores pouvant être occasionnées et questionne sur la capacité à garantir l'utilisation convenue de cet équipement afin d'éviter les désagréments possibles dans le cas contraire. »

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après examen et analyse financière du compte administratif de l'exercice 2018 présenté par Le Maire,

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et a quitté la salle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour dont 5 pouvoirs, sous la présidence de Mme Francine PELTIER, Maire-Adjointe chargée des Finances,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2018
- **CONSTATE** l'exacte conformité avec les états du compte de gestion de la Trésorière,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE les résultats définitifs et DECIDE** de les approuver, tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		50 665.67 €		56 203.72€		106 869.39 €

Opérations de l'exercice	2 695 820.40€	3 437 125.71 €	1 178 340.45 €	1 903 685.35 €	3 874 160.85€	5 340 811.06€
Totaux	2 695 820.40€	3 487 791.38 €	1 178 340.45 €	1 959 889.07 €	3 874 160.85 €	5 447 680.45€
Résultats de clôture		791 970.98 €		781 548.62 € (R001)		1 573 519.60 €

Besoin de financement (I)	-
Excédent de financement (I)	781 548.62 €
Restes à réaliser(DI)	890 730.00 €
Besoin de financement	109 181.38 €
Excédent de financement des RAR (RI)	467 000.00 €
Besoin total de financement	//
Excédent total de financement(RI)	357 818.62 €
<i>Considérant les excédents de fonctionnement et d'investissement, Décide de les affecter en recettes de la façon suivante :</i>	357 818.62€ (au compte 001 excédent d'investissement reporté)
	400 000.00 € (au compte 1068 Section Investissement)
	391 970.98 € (au compte 002 excédent de fonctionnement reporté)

COMPTE DE GESTION 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorerie Municipale et résumé dans l'état II-2 présenté,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que la trésorerie a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE, après en avoir délibéré, par 16 voix pour dont 4 pouvoirs,** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 SUR L'EXERCICE 2019

En application de l'instruction comptable M14,

Le Conseil Municipal,

Considérant les réunions de commission des finances des 14 et 26 mars 2019,

Après en avoir constaté la sincérité et après en avoir délibéré, par 16 voix pour dont 4 pouvoirs, **DECIDE** :

- ⇒ **d'approuver** la reprise anticipée des résultats 2018 au budget primitif 2019,
- ⇒ **d'affecter l'excédent cumulé** de la section de fonctionnement de 791 970.98 €, constaté à la clôture de l'exercice 2018, de la façon suivante :

Au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » = 391 970.98 €
Au compte 1068 « Réserves » Investissement = 400 000.00 €

Pour financer certaines opérations de la section Investissement du budget primitif 2019, notamment le projet de la transformation de l'ancien périscolaire maternelle en médiathèque et les travaux d'aménagement de voiries et enfouissement Place des Carrouels et rue Eugène Leclerc.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Entendu les explications de Monsieur Le Maire, notamment le montant de l'endettement très nettement inférieure à une année de rentrée fiscale,

Considérant le projet de budget primitif pour l'année 2019 présenté en commission de finances du 26 mars 2019 et compte tenu des projets de travaux à réaliser, le Maire propose de conserver les taux appliqués en 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition faite par le Maire de conserver les mêmes taux appliqués depuis plusieurs années et notamment en 2018,

Après s'être assuré que les prévisions couvrent l'ensemble de l'année **ET** après en avoir délibéré, **par 16 voix pour dont 4 pouvoirs, DECIDE**, de maintenir la part communale des taux d'imposition à leur valeur 2018, et **VOTE** ceux-ci à hauteur de :

- **Taxe d'habitation**..... 9.11 %
- **Taxe foncière (bâti)**..... 29.32 %
- **Taxe foncière (non bâti)**..... 49.96 %

VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, la commune est sollicitée par les associations pour le financement de leur fonctionnement,

Vu les demandes de subventions présentées,

Vu les réunions de la commission des finances en date du 14 et 26 mars 2019 au cours desquelles ont été débattues les diverses demandes des associations,

Les explications de Monsieur le Maire entendues, et notamment les prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 prévoyant un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Etant entendu que certains élus ne prennent pas part au vote en ce qui concerne la subvention pour l'association dont ils sont membres du bureau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par x voix dont x pouvoirs et 1 contre dont 1 pouvoir, **DECIDE** :

- ⇒ **de verser** aux associations, pour l'année 2019, les subventions conformément au tableau détaillé ci-dessous et approuvé lors des commissions des finances des 14 et 26 mars 2019,
- ⇒ **CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération,
Les crédits étant prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2019.

LIBELLE	DECISION CM 2019
Amicale cycliste	250
A R A C	500
A S D A P A	220
Amicale sportive des Sapeurs Pompiers	250
Secours Populaire	400
Union des cheveux blancs	2500
Club d'escrime de Clermont	300
Club des collectionneurs	600
Coop, mater 97*28	2716 + 140
Coop, prim 187*28	5236 + 140
COSM de BLS	6000
Jardins familiaux	250
Judo Clermontois	400
Mains et merveilles	400
Association parents élèves	1000
Clermont club rugby	500
Sté Civile des chasseurs	200
Sté Communale des pêcheurs	0
Tennis club de BLS	5500 dont 1500 exceptionnel
Tennis de table	400
UNAPEI (APEI)	100
Fitdanse BLS	4000
US BLS (football)	15000
Association Valentin Haüy	80
Comité de jumelage	0
Comité des fêtes	19350
Restos du cœur	1000
German weeks	0
Secours catholique	200

Breuil en couleurs	500
AFSEP	100
Association des paralysés de France	100
Sport et bien être Nointel	150
Pétanque club BLS	600
TOTAUX	69082

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Le Maire souligne l'ajout de 5 000.00 € pour le pare-ballons du football pour ajuster la dépense concernant cette opération puis **donne la parole et charge** Madame PELTIER, Maire-adjointe aux finances de **présenter et d'expliquer** le projet de budget primitif 2019, équilibré avec un virement de la section de fonctionnement de 892 767.00 € nécessaire pour financer notamment les projets d'investissement suivants :

- ⇒ la transformation de l'ancien périscolaire maternelle en médiathèque
- ⇒ les travaux d'aménagement de voiries et enfouissement Place des Carrouels et rue Eugène Leclerc
- ⇒ Création d'un pumptrack rue des Etangs.

PRECISE que concernant l'opération « Réhabilitation du périscolaire », après renseignement pris auprès de l'architecte Madame VERCOUTERE plus de factures importantes à régler, des crédits ont pu être récupérés et permis d'équilibrer le budget inchangé dans sa globalité.

Le projet de budget présenté a été établi, débattu à l'occasion des réunions de la commission municipale des finances en date du 14 et 26 mars 2019 et arrêté à la somme de :

- **3 776 967.00 €** en recettes et dépenses de fonctionnement,
- **2 559 974.00 €** en recettes et dépenses d'investissement.

L'Assemblée municipale,

Après s'être assuré que les prévisions couvrent l'ensemble de l'année, après en avoir débattu **Et** après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, compte tenu :

- de la reprise des « restes à réaliser » 2018 en section d'investissement,
- de la reprise anticipée des résultats 2018 et de leur affectation,
- des éléments d'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement présentés,

Par voix 15 voix pour dont 4 pouvoirs et 1 voix contre,

DECIDE de voter le budget primitif 2019 tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération, ayant choisi le vote au niveau chapitre pour la section fonctionnement et la section investissement avec définition de certaines opérations détaillées pour cette dernière.

DELIBERATION PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES COMPETENCES ET DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Exposé des motifs

Le Président de séance indique aux membres du conseil municipal qu'il a reçu une ampliation de la délibération du 13 décembre 2018 de la CC du Clermontois modifiant ses compétences et ses statuts.

La délibération modifiant les compétences et les statuts a été jointe à la note de synthèse.

La procédure de modification des compétence et des statuts s'appuie sur l'article L5211-17 du CGCT qui dispose que « Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

La délibération du 13 décembre 2018 du Conseil Communautaire de la CC du Clermontois portant modification des compétences et le projet de statuts modifiés ont été notifiés à la commune de BREUIL LE SEC, le 10 janvier 2019.

Le Président précise les conditions de majorité qualifiée :

- ✓ Accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.
- ✓ Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée

Le Président de séance propose de délibérer.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales modifiées et plus particulièrement celles des articles L5211-4, L5211-5, L5211-17 et L5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 1999 relatif à la création de la Communauté de Communes du Clermontois à compter du 1^{er} janvier 2000,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Clermontois,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, les membres du Conseil Municipal, par un vote au scrutin ordinaire, avec 12 voix pour dont 5 pouvoirs, 1 voix contre et 3 abstentions, **EMET un AVIS FAVORABLE et ADOPTE** la modification des compétences et des statuts annexés à la présente délibération, de la Communauté de Communes du Clermontois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 ou sur l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ENCAISSEMENT CHEQUES –VENTE FERRAILLE

Après en avoir pris connaissance,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour dont 5 pouvoirs, **APPROUVE** la vente de ferraille à FEREC ENVIRONNEMENT – 60840 BREUIL LE SEC et **AUTORISE** Le Maire à encaisser le chèque correspondant d'un montant de 95.00 €.

FORMATION DES ELUS – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BREUIL LE SEC ET LE CIDEFE

Dans le cadre du droit à la formation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour dont 4 pouvoirs :

- **APPROUVE** la convention de formation avec le «Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus » (CIDEFE) pour la formation 2019 de Madame Marie-Laure DAUVIN et Monsieur DUPUIS Denis, pour un montant de 859.00 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **DIT** que cette somme est inscrite au budget 2019, au chapitre 65, à l'article 6535 « Formation des élus ».

RECRUTEMENT ET REMUNERATION du PERSONNEL D'ENCADREMENT- ALSH de printemps 2019

Monsieur le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal que l'ALSH géré par la Commune, organise, pendant les vacances de printemps, des activités de loisirs pour les enfants de 3 à 14 ans.

Il est donc nécessaire de recruter des animateurs contractuels, qui assureront l'accueil et l'encadrement des enfants pendant la période allant du 08 au 19 avril 2019.

Monsieur le Maire **PROPOSE** aux membres du Conseil de créer :

- 3 postes d'adjoint d'animation diplômés BAFA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour dont 5 pouvoirs :

- **APPROUVE** la création de 3 postes contractuels du 08 au 19 avril 2019
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations sont inscrits au BP 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

DIVERS

- ↳ Rappel du Maire : tenue des bureaux de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019 (planning distribué) – Distribution des bons pour les fêtes de Pâques aux personnes âgées samedi 13 avril (rendez-vous à 9h en mairie).
- ↳ Une minute de silence pour Monsieur Alfred LECLERCQ, ancien adjoint de la commune, est demandé par Monsieur SAUVET Jean-Marie.
- ↳ Nouvelle signalisation et nettoyage des panneaux est demandé par Monsieur POURCEAU Hubert ainsi qu'une prise en compte des piétons.
- ↳ Rappel de Monsieur MAILLET Bernard : Jeux Intervillages du 24/08/2019, chacun est invité à participer.

***L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
Le Maire lève la séance à 20 H 15.***

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Denis DUPUIS.



~~John~~
~~PR~~

~~W. Murray~~

~~Project~~

Manuel
Near Nat. SAVVET.

~~Boice~~

~~Boice~~

JAA